

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 21 (1876)
Heft: 13

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 13.

Lausanne, le 26 Juin 1876.

XXI^e Année.

SOMMAIRE. — Avis à nos abonnés. — Instruction sur le tir au but et estimation des distances (Suite et fin.) — Société fédérale d'assurances sur les chevaux. — Circulaires officielles. — Nouvelles et chronique.

AVIS A NOS ABONNÉS

La Société fédérale des officiers, section vaudoise, ayant décidé, dans ses assemblées générales des 22 août 1875 au Sentier et 19 février 1876 à Lausanne, de demander la publication aussi prompte que possible des nouvelles lois, ordonnances, etc., de l'organisation militaire de 1874, la *Revue militaire suisse* s'est chargée, en attendant un recueil officiel, de pourvoir momentanément à la lacune signalée. Il en est résulté une brochure de plus de 300 pages, sous le titre : *Nouvelle organisation militaire suisse. Collection de pièces officielles*, qui a été adressée avec notre dernier numéro, ou à part, à tous nos abonnés de l'intérieur de la Suisse, moyennant un supplément de 1 fr. 50, que nous prenons en remboursement sur les abonnés qui n'ont pas refusé ladite brochure. Nos *échanges* la reçoivent gratis.

Nos abonnés de l'étranger pourront aussi l'obtenir moyennant demande affranchie, accompagnée d'une valeur de fr. 2. Quelques exemplaires seront mis en vente, à la librairie Rouge et Dubois, à Lausanne, au prix de 3 francs.

TIR AU BUT ET ESTIMATION DES DISTANCES

(Suite et fin.)

71. On entend par vitesse le nombre de coups qu'un homme tirerait en une minute en prenant la moyenne, par exemple :

65 hommes tirent en 27" 318 coups

$$\text{Vitesse} = \frac{318 \times 60}{65 \times 27} = 10,9.$$

Les résultats se calculent avec fractions décimales.

72. L'*effet utile* se calcule d'après le nombre de touchés que 100 hommes auraient obtenus dans une minute, s'ils avaient tiré avec la précision et la vitesse de la subdivision dont on calcule l'effet. D'après l'exemple donné plus haut avaient tiré :

65 hommes en 27" 252 touchés,

effet utile de 100 hommes en 60 secondes

$$\frac{252 \times 100 \times 60}{65 + 27} = 861 \text{ ou plus simplement}$$

= 79 × 10,9 = 861, par conséquent les pour cent multipliés par la vitesse.